

NUMERO
30
juillet 2025

ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL



Dans ce numéro

Les délibérations du 24/06/2025

Délibérations

Mise à jour du bail à construction - Ferme Pigot

Vente de la maison au 7 rue Clémenceau

La commune a acquis la maison au 7 rue Clémenceau le 24 juin 2025. Dès publication de l'annonce, une nouvelle famille locataire a été choisie parmi de nombreuses candidatures. Le couple et ses deux jeunes enfants y ont emménagé aussitôt et nous leur souhaitons la bienvenue !

Composition du prochain conseil communautaire

Dans toutes les intercommunalités de France, la loi prévoit que toutes les communes délibèrent avant la fin de mandat sur la composition du conseil communautaire du prochain mandat.

Le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais a transmis une proposition de nouvelle répartition au sein du conseil communautaire.

La nouvelle composition, s'appliquera après les prochaines élections municipales sous la répartition suivante :

- 5 délégués pour la commune de Colombey-les-Belles,
- 3 délégués pour Blénod-les-Toul
- 2 délégués pour chaque commune de plus de 300 habitants
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour les communes de moins de 300 habitants

Le futur conseil communautaire comptera 58 délégués.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette composition.

Lancement d'une démarche de récupération des biens sans maître

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité de devenir propriétaires de biens dits " sans maître " après 10 ans d'absence de succession, contre 30 ans auparavant.

La commune souhaite engager une démarche de recensement et d'identification de ces biens sur un périmètre délimité du territoire communal. Cette zone s'étend :

- au nord : limite de la forêt communale
- au sud : alignement des rues du Lieutenant Clerc et rue Pasteur ainsi que la route de la Blaisière
- à l'est : limite communale avec Bulligny
- à l'ouest : limite communale avec Vannes-le-Châtel

Afin de faciliter le travail administratif, cette zone pourra être découpée en secteurs successifs. Une enquête de terrain et des recherches administratives seront menées sur une période d'un an pour confirmer l'absence de propriétaires ou d'héritiers.

Une fois les biens acquis, par simple délibération du conseil municipal, la commune pourra décider, ensuite de leur destination : vente, échange ou utilisation selon ses besoin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour nous contacter :

tél : 03.83.25.42.12 ou
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous



Rétrocession de la voirie du lotissement des violettes

Le Maire informe de la possibilité de reprise de la voie du lotissement "Les Violettes", actuellement référencée sous la parcelle C n°941.

Jusqu'à présent, cette voie n'appartient pas à la commune. Elle est théoriquement et juridiquement gérée par un syndicat des propriétaires créé lors de la cession des parcelles par l'aménageur initial. Toutefois, à notre connaissance, les propriétaires n'ont pas constitué ce syndicat qui n'a donc eu aucune activité. La commune assure depuis plusieurs années l'entretien courant de cette voirie, comme pour les autres rues du village.

Afin de régulariser cette situation, le Maire propose de lancer une procédure de rétrocession gratuite de la parcelle de voirie à la commune, avec l'appui d'un notaire. Une réunion d'information sera organisée en amont avec l'ensemble des propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Adhésion au groupement de commande pour vérification ERP et Aires de jeux

Afin d'optimiser la gestion des vérifications réglementaires des équipements communaux, notamment ceux des établissements recevant du public (ERP) et des aires de jeux, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes.

Ce groupement, mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, vise à mutualiser les besoins des communes membres en matière de sécurité et de conformité réglementaire.

Cette démarche permettra à la commune de bénéficier d'un suivi régulier, et coordonné.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Sécurisation des deux carrefours du bas du village

Le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les deux carrefours situés en bas du village.

Le Conseil Municipal examine les propositions à la suite d'un rapport réalisé par Meurthe-et-Moselle Développement (MMD), à la commune.

Carrefour de la rue de la Grand Saulx

Deux options ont été étudiées :

Option 1 : Deux panneaux "Stop" sur la route du Breuil en maintenant la priorité à la rue de la Grand Saulx et à la rue des Cristalliers

Option 2 : Deux panneaux "cédez le passage" sur la route du Breuil, un panneau "Stop" sur la rue de la Grand Saulx, avec priorité à la voie montante depuis le village

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'option 2.

Carrefour des rues des Pâquis, Clémenceau et de la Fontaine

Il a été décidé d'installer deux panneaux "Stop" sur les rues de la Fontaine et Clémenceau. Une étude complémentaire sera menée par le CAUE à partir de septembre 2025 pour envisager un réaménagement plus global du secteur.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition

Afin d'anticiper la réalisation des travaux, le Conseil a autorisé le Maire à réaliser des devis auprès d'entreprises.

Ces aménagements feront l'objet, d'abord d'une réunion d'information du village et des riverains concernés, puis d'un arrêté municipal.

Informations diverses :

- 19 juillet : Feu d'artifice de l'étang avec restauration sur place
- Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 28 juillet au dimanche 10 août. En cas d'urgence, appelez le 06 44 87 92 23
- Journées du patrimoine 2025 : samedi 20 et dimanche 21 septembre. Visite de l'Eglise St Pierre et St Paul + exposition textile contemporaine "Les petites robes" à la Chapelle Notre Dame des Gouttes